

de la Guillotière, en vertu de la dispense des trois bans par eux obtenus de feu Monsgr l'abbé de St Just, vicaire général de l'archevêché de Lyon en suytte de quoy ils auroient vescu ensemble comme mari et femme ainsy qu'il conste par acte du d. jour 28 mars 1668 fait par frère Apolinard de Lyon, gardien du couvent du 1/3 ordre de St François, à ce commis en présence de vénérable père Remi de Beaujeu, maistre des novices du d. couvent, et de sr Louis Blanchet qui ont signé le d. acte avec le d. R. p. gardien et le susd. mais comme ils n'ont pas trouvé led. dispence des bans contenant le pouvoir donné au d. R. gardien de les espouser en place de leur curé et que l'ayant obtenu de main privée de feu Monsgr l'abbé de St Just, il ne s'en peult rien trouver dans les registres et que cela pourroit donner un jour lieu de contester la validité de leur mariage, ils auroient été consultés par advocats et casuistes d'obtenir de nouveau dispence des bans et à ces fins se seroient adressés à monsieur le révérend, vicaire général, substitué de l'archevesché, lequel leur auroit accordé la dispence des dits trois bans en vertu de laquelle ils désirent espouser de nouveau par devant nous ou du moins renouveler leur consentement, à quoy annuant après avoir veu l'acte du d. mariage fait par devant le d. R. p. Apolinard, gardien, deument de luy signé et des tesmoings susdits nommés au d. acte ensemble la dispence nouvelle des d. trois bans datée du 1<sup>er</sup> juillet de la d. année signé Morange, vicaire général substitué, et plus bas Regnaud, commis du secrétaire du d. archevêché, dueument scellée du sceau archiepiscopal, et receu d'eulx serment de la vérité de leur exposé ensemble le nouveau consentement pour leur mariage, nous Alexandre Pourra, docteur en théologie, chanoine de St Ruf, prieur de et curé de l'Eglise paroissiale de N<sup>re</sup> Dame de la Platière, les an et jour que dessus en presence de Sylvestre Dachard, prebtre vicaire de la d. Eglise, de messire Claude-François Perraguet, prebtre, de messire Claude Colbert, prebtre, et de sr Claude Mitiffiot, garçon épicier à Lyon, lesquels ont signé le présent acte avec lesdits nommés (4). »

Signé : Anne DE LA COUCHE, T. BLANCHET,  
CORBELT, DACHARD, POURRAT, curé,  
PERRAGUET, MITIFFIOT.

---

(4) Registre de la Platière, n° 20 : baptêmes, mariages et décès de 1672 à 1673, fo 74 v°.